

# ORGANISER L'ENTRAIDE ET LE BENEVOLAT SUR SA FERME

**Entraide familiale ou entre agriculteurs, bénévolat lors de manifestations ou pour un coup de main ponctuel : le travail non rémunéré existe sur les fermes. Or le travail dissimulé est interdit : Quels risques en cas d'accident ou de contrôle ? Co**

## Objectifs de la formation

Permettre aux stagiaires d'identifier quelles situations relèvent de la définition du travail dissimulé et quels sont les risques. Savoir organiser l'entraide et le bénévolat sur sa ferme.

## Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

## Déroulé

Apports sur l'entraide agricole (définition, règles, organisation), l'entraide familial par Delphine Gavend, juriste en droit rural  
Apports sur la définition et les conséquences du travail dissimulé, le bénévolat par Delphine Gavend, juriste en droit rural  
Intervention de la MSA sur ces questions

## Dates, lieux et intervenants

**10 déc 2018** Addear 01  
09:30 - 17:00 (7hrs) 01000 Bourg-en-Bresse

Delphine Gavend, juriste et MSA

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADDEAR de l'Ain, 2 Bd Irène Joliot Curie, 01000 Bourg-en-Bresse.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 30/11/2018

## Tarifs

## Plus de renseignements

Claudine Pitiot-Bêche (responsable de stage)  
adear01@orange.fr  
Addear de l'Ain  
2 Bd Irène Joliot Curie  
01000 Bourg-en-Bresse